Wissant le 17 juillet 2013

Madame MADONI

Architecte des Bâtiments de France

SDAP 62

13 rue des Grands Vieziers

62000 ARRAS

Madame,

En tant que Wissantais, j'ai découvert cette semaine un panneau qui nous précise que la Mairie a décidé avec les bureaux d'études que la plage de Wissant va être dénaturée à tel point que vu d'Angleterre nous pourrions être appelés « Black Stone » au lieu de « White Sand ».

Sur cent ans un perré a toujours résisté sauf lorsque ses fondations étaient affouillées, à contrario dès que celles-ci étaient découvertes, des dommages importants sont apparus.

Entre 1943/1948 les obstacles déposés par l'armée allemande ont provoqué une accrétion massive telle que la mer a reculée de plus de 100 mètres. Le sable qui arrivait généralement à 15 marches en 1943, affleurait celle-ci en 1949. En 2002 la digue centenaire a cédée les jours suivant le démantèlement des épis de protection en place depuis une dizaine d'années. Aussitôt retirés le niveau a baissé alors que celui-ci protégeait la digue. Wissant, Sangatte, Blériot, Oye-Plage (plages protégées par des épis )bénéficient d'orientation, de sable et de courant relativement semblables, avec des résultats spectaculaires.

En Février 2013, devant la Dune d'aval, durant les 2 mois de la destruction des blockhaus, le niveau de sable est descendu de 80 cm, et la dune a reculé autant que durant les 5 dernières années. Depuis la mise en place de la protection de pieux non seulement l'érosion a été stoppée, mais l'estran qui était noir de tourbe, s'est transformé en une magnifique plage de sable fin.

Il est a noter que pour que la digue 2002 puisse être réceptionnée, le constructeur a exigé un ré ensablement de façon à recouvrir les palplanches (éphémère).

En tant qu'observateur, j'ai pu remarquer que la digue 2002 a cédé à cause de la retenue des eaux projetée par les déferlantes, alors que le revêtement d'étanchéité n'avait pas encore été mis en place. D'ailleurs j'ai remarqué que durant les travaux l'entreprise a veillé à ce que le macadam soit mis en place le plus rapidement possible pour éviter une nouvelle catastrophe. L'eau avait été rendue captive par la présence d'un muret de 0.40m appelé à tort « muret anti-vagues ». 2002-2007 deux destructions de digue partielles très comparables quant aux dégâts se sont produites lorsque les volumes considérables d'eau de mer ont pu pénétrer sur la face arrière du perré. Les études diligentées à l'époque ont attribué la deuxième destruction à la présence d'eau douce de ruissellement alors qu'en fait c'est surtout la hauteur d'eau additionnelle stockée sur la

promenade à cause du mur, qui a mis l'ouvrage en péril. La digue n'a pas été construite comme un barrage. Le 31 Janvier 2007 un écart de 5 cm entre le haut du perré et la promenade en macadam plus 40cm d'eau sur celui-ci ont créé une carène liquide et le voile de béton s'est transformé en peau de tambour. Ces 40cm ont produit une colonne d'eau avec une pression augmentée. Les experts condamnent la digue actuelle en raison d'un mauvais drainage des eaux d'infiltrations alors que le jour des destructions ce sont les eaux de mer qui se sont infiltrées. Cet hiver malgré les conditions pluvieuses le voile de béton encore en place ne présentait aucune trace d'humidité ni aucune résurgence. Il est à noter que la digue 2002 a couté 2 millions et demi à construire frais d'études compris et que les 2/3 sont encore en place , et résistent parfaitement à tel point que coté descente à bateaux, 500 passages d'engins à chenille de plus de 30 à 40 tonnes et 500 aller et retour de camions de 32 tonnes en charge l'ont emprunté apparemment sans séquelles.(destruction des blockhaus)

Avec le directeur de la Société Eco-Plage et Madame Yvonne Battiau-Queney, nous sommes allés observer la digue de Quend-Plage qui souffrait du même problème d'érosion que Wissant et nous avons pu constater qu'après quelques années la solution Eco-Plage leur avait permis de sauver leur digue. Renseignements pris auprès des employés communaux rencontrés sur place, ceux-ci se plaignaient gentiment des problèmes d'ensablement sur le front de mer depuis cette mise en place.

Ci-joint un courrier de Madame Battiau-Queney. Elle précise par ailleurs qu'il existe une formule incontournable qui veut que dans le zone de déferlement la force cinétique des vagues est le carré de la hauteur de la bathymétrie. Dans le projet actuel, l'étude porte sur un estran à une cote marine 6m, c'est cette cote qui a l'heure actuelle permettrait de mettre la digue en sécurité, et cette cote est la même que celle exigée pour la réception de chantier de 2002.

Pour conclure les problèmes de destruction de digue ont eu pour cause l'érosion. En luttant contre celle-ci on retrouve une plage ancestrale des accès facilités, une zone de baignage devant la digue et le poste de secours, la convivialité, la mise en sécurité des biens et des personnes, et le respect des critères de grand site. Alors que le sable est un attrait touristique majeur, que les rochers sont détestés de tous, il est révoltant de lire dans le CCTP que le projet a été dicté par l'impossibilité de mettre en concertation 2 maitrises d'ouvrage différentes (à lire en Page 7 du CCTP). Dans l' « objet » le mot réutilisation des sables du port de Calais semble attribué à Wissant et peut-être à sa baie au sens large pour protéger la biodiversité des marais de Tardinghen.

Monsieur Despitch Vice- Président de Région avait avancé l'hypothèse de 2millions de M3 de sable à extraire du futur port de Calais. D'après les études Sogreah 2006 demandées par la CCTCC avec 145000m3 il resterait une berme de 30 m à marée haute.

Pour les estivants cette solution à la fois économique et respectueuse de l'environnement naturel, a été écartée délibérément au profit de celle des constructeurs de digue. Les textes d'AMO et AMOE me semblent en grande partie être un copier- coller du travail du SMBC. La privatisation des études parait critiquable pour son rapport qualité prix et son éthique discutable.

En vous remerciant des retombées positives de votre action sur le bâti wissantais, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.